Document generated on 07/18/2025 1:43 a.m.

Les Cahiers des dix

Les collèges classiques au Canada Français

Claude Galarneau

Number 42, 1979

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1016238ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1016238ar

See table of contents

Publisher(s)

Les éditions du Bien Public

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Galarneau, C. (1979). Les collèges classiques au Canada Français. *Les Cahiers des dix*, (42), 75–87. https://doi.org/10.7202/1016238ar

Tous droits réservés © Les éditions du Bien Public, 1979

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Les collèges classiques au Canada Français

Par CLAUDE GALARNEAU

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Si l'on faisait une enquête dans les milieux de langue française du Québec, on verrait sans doute que la plupart de ceux qui détiennent le pouvoir, qu'il soit d'ordre politique, économique, religieux ou intellectuel — sont passés par le collège classique. On pourrait même dire de ceux qui sont nés avant 1950 qu'ils sont ou seront dans ce cas et que ce n'est que vers 1990 que la génération de ceux qui n'ont pas connu le collège ancienne manière sera au pouvoir. Il faudrait ensuite étendre cette hypothèse à tout le Canada français, c'est-à-dire à tous les groupes de Français canadiens de la Nouvelle-Ecosse aux Rocheuses. Je laisse le soin aux sociologues de vérifier une pareille hypothèse et je me contenterai de montrer comment cette institution est née et s'est développée dans l'espace français du territoire canadien depuis les débuts de la Nouvelle-France.

Il n'est pas inutile de rappeler que les « études classiques » ont été créées et mis au point par la Grèce hellénistique, acceptées et répandues ensuite par les Romains. Après s'être réfugiées dans les monastères chrétiens à la fin du monde antique, elles ont subi les étapes successives de la culture grammaticale et de la culture logique, avant que la renaissance ne les remette au premier plan de l'éducation. Phénomène appuyé par la division du christianisme en deux grandes communautés qui se disputeront le monde européen et extra-européen, catholiques et protestants voulant reconquérir ou attirer à eux les chrétiens. Il faut savoir aussi que le collège est né au moyen âge, vers le XIIe siècle, et qu'il n'a été à l'origine qu'une maison de pension ouverte par des religieux pour offrir un asile aux étudiants qui menaient une vie agitée et difficile en suivant l'enseignement de leurs maîtres sur la place publique. Peu à peu, les maîtres ont été invités

à venir faire leurs leçons au collège. A la fin du XVe et durant le XVIe siècle, le renouveau des études classiques se fit notamment dans les collèges de Paris et des Flandres. La rivalité des chrétiens fit le reste et l'on vit des centaines de collèges s'ouvrir avec l'argent des riches ou des municipalités, depuis l'Atlantique et la Méditerranée jusqu'à la Pologne et la Scandinavie. A la fin du XVIe siècle, il y en avait non seulement en Europe, mais aussi en Amérique espagnole. Toutes les populations en voulaient, c'est-à-dire les classes supérieures et moyennes pour leurs fils et les confessions pour la reproduction de leur clergé. Il en serait ainsi en Amérique du Nord à partir du XVIIe siècle. En 1636, le collège de Harvard a été fondé pour fournir des pasteurs aux colons anglais. Dès 1620, les récollets avaient projeté d'établir un séminaire à Québec. Mais ce sont les jésuites qui allaient être les premiers.

LE DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME (1620-1970)

1. *Origine et expansion (1620-1919)*

Sous le Régime français, seule la ville de Québec put avoir un collège, celui des jésuites. Le petit séminaire a été fondé en 1668, mais il n'a été qu'un pensionnat, ses élèves suivant les cours au collège des jésuites. La population de Montréal voulut avoir un collège en 1727, mais Maurepas ne le permit pas. Après la Conquête anglaise, les jésuites ferment leur collège et c'est le séminaire de Québec qui prend la relève. Et tous les autres s'ajouteront durant deux siècles.

Cette première période de 1635 à 1919 voit la fondation de 39 collèges. Ils sont répartis sur le territoire du Québec, de Chicoutimi et Rimouski à l'est, à Rigaud, Valleyfield et Aylmer à l'ouest. Les établissements se sont faits sans plan préconçu, au hasard des conjonctures et des volontés de ceux qui en ont pris l'initiative face aux besoins des populations. Durant cette période, on peut dire que chaque grande région, sauf la Gaspésie, a eu le sien. Les villes de Québec et de Montréal n'en ont eu respectivement qu'un et trois. Les régions les mieux pourvues sont celle qui va de Saint-Thérèse-de-Blainville à Saint-Jean-sur-Richelieu (13 collèges) et celle de Québec (7 collèges). Il s'agit toujours de collèges fondés durant cette première période. En somme, le territoire s'est à peu près couvert de ces institutions d'en-

seignement secondaire classique. Remarquons que 10 collèges ont vu le jour de 1765 à 1840, soit un à tous les sept ans et demi. De 1840 à 1919, il en naîtra un à tous les trois ans. C'est alors le grand départ de la montée religieuse, de la création des nouveaux diocèses, de l'arrivée ou de la fondation des communautés religieuses et, par conséquent, du recrutement et de la reproduction des clercs, dont le collège est la pièce maîtresse.

Quant aux autres données comparables qu'on peut rapidement souligner, signalons que sur 38 collèges depuis la Conquête, 24 ont été fondés par le clergé séculier, un par les religieuses, un par les frères, les 12 autres par des communautés de religieux prêtres. Ces derniers venaient de France dans cinq cas et de Belgique dans un autre. Plusieurs institutions ont eu des laïques parmi leurs fondateurs, tel que celui de l'Assomption, qui a été créé par les docteurs Meilleur et Cazeneuve, aidés du curé François Labelle. Mais la direction effective en est restée au clergé. Certains collèges ont encore été fondés pour faire face à l'institution protestante qui venait ou qui était sur le point d'ouvrir. C'est le cas, par exemple, de Sainte-Thérèse-de-Blainville, de Chambly et de Chicoutimi. Enfin, 28 collèges sont des pensionnats-externats et 10 des pensionnats seulement. Ce qui veut dire que, sauf à Québec et à Montréal, à peu près tous les élèves étaient pensionnaires. C'était la seule possibilité en province, puisque les moyens de transport et les conditions du climat ne permettaient pas qu'il en fût autrement. Et cette situation d'ordre physique coïncidait avec la « doctrine » partout admise en Occident de la vertu éminente de l'isolement de la jeunesse aux études. Trente-trois collèges donnent l'ensemble du cours classique, deuxx le premier cycle seulement et trois le semble du cours classique, deux le premier cycle seulement et trois le fin donné le cours commercial à côté du cours classique, étant donné les besoins des populations.

Jusqu'au milieu du XIXe siècle cependant, il n'existe aucun autre lien entre eux que des rapports de filiation, les uns fondés par des anciens du séminaire de Québec et les autres par ceux du collège de Montréal. La création de l'université Laval allait amener le regroupement des institutions dans le cadre de la faculté des arts, réplique de la faculté médiévale française. Ce qui ne veut pas dire pour autant

que l'université Laval jouit d'un pouvoir immédiat sur les collèges affiliés. Ce pouvoir est détenu par l'Assemblée ou Conseil des supérieurs, organisme qui naît en 1880, mais qui n'aura jamais d'existence légale avant 1953, alors que les supérieurs se regroupent dans la Fédération des collèges classiques. Et les grandes décisions sont prises par les supérieurs et transmises directement au recteur, qui les soumet au Conseil de l'université. A partir de 1915, la revue *L'Enseignement secondaire* sera le lien pédagogique des collèges. Voilà comment du réseau lentement établi des collèges on est passé au système, ensemble organique dont les parties sont liées entre elle et puissamment encadrées par le pouvoir religieux tout autant que respectées par les pouvoirs publics.

2. *Urbanisation, crise économique et collèges de filles (1920-1939)*

Le plus haut point du Québec rural avait été atteint au troisième quart du XIXe siècle. Mais la population urbaine était passée de 23% en 1874 à 56% en 1921. Ce renversement des rapports ville-campagne n'avait pourtant produit aucun changement dans l'institution classique. Les villes de Montréal et de Québec ne comptaient ensemble que quatre collèges de garçons et la province entière n'avait qu'un collège de filles. En 1920, une population de deux millions et demi d'habitants possède 31 collèges dont 5 en desservent plus de la moitié.

D'une part, sur le plan économique, l'entre-deux-guerres se déroule en trois mouvements inégaux : la récession de 1919 à 1922, la reprise jusqu'à 1929 et la grande crise, qui ne se terminera qu'avec le début de la seconde guerre mondiale. Les syndicats prennent de plus en plus d'importance et même les cultivateurs se donnent une organisation collective. D'autre part, une intense activité intellectuelle se manifeste par la fondation de journaux, de revues et de mouvements, qui sont surtout l'affaire des laïques. Les universités, qui sont deux à compter de 1919, ouvrent des écoles ou des facultés de sciences, de philosophie, de sciences sociales et de lettres. Plusieurs de leurs anciens ont même poursuivi des études supérieures en Europe ou aux Etats-Unis. On assiste dans les années trente à des polémiques vigoureuses dans les journaux et les revues, débats soulevés par tous ces intellectuels. La vie politique a connu également une animation peu commune, qui a donné par exemple naissance à l'Action libérale na-

tionale. Tant de changements, d'apparitions de phénomènes nouveaux allaient peut-être marquer le cheminement du système des collèges.

En l'espace de vingt ans, 29 maisons d'enseignement classique sont fondées. De ce nombre, dix-huit collèges s'ouvrent dans les deux grandes villes, dont 10 à Montréal et 8 à Québec. C'est donc un net redressement pour corriger la pauvreté qu'accusait jusque là les deux grandes villes. Autre aspect lié à ce phénomène, c'est que sept collèges sont des externats, tous ouverts à Montréal (5) et à Québec (2). Le premier collège fondé et dirigé par des laïques, Marie-de-France, affilié à l'Université de France, apparaît en 1939. Un autre collège français l'avait précédé, mais dirigé par des prêtres, le collège Stanislas, qui dépendait de celui du même nom de Paris. Quatorze collèges sont dirigés par des religieuses, dix autres par des religieux prêtres, un par des frères et trois seulement par le clergé séculier. Enfin, 22 collèges sont de plein exercice alors que 5 n'ont que le premier cycle et deux, le second cycle.

Si tout cela semble épouser les contours de l'évolution globale de la société canadienne-française d'alors, il y a quand même un aspect qui paraît aberrant par rapport au mouvement économique de ces deux décennies. En effet, 10 collèges sont ouverts de 1920 à 1929 et 19 de 1930 à 1939, c'est-à-dire deux fois plus en pleine crise économique. On s'explique mieux le problème quand on sait que 14 des institutions fondées durant la crise étaient des collèges de filles. Et ces institutions étaient l'oeuvre de communautés enseignantes solidement établies, qui ne recrutaient que quelques rares élèves, qui n'exigeaient que très peu de professeurs et qui n'avaient donc pas besoin de construction de bâtiments coûteux. Ce sont incidemment les collèges anciens qui ont été les plus durement touchés par la crise économique, en ce sens qu'il ne pouvaient plus assurer que le minimum sur le plan matériel et qu'aucun achat d'équipement nouveau ne leur était possible. Encore moins pouvaient-ils envisager des projets de rénovation ou de construction. On aurait pu s'attendre à ce que des collèges d'un genre nouveau se voient reconnaître le statut de collège classique, soit au moins le cours classique sans grec. Les frères des Ecoles chrétiennes l'ont demandé à l'université Laval, mais en vain. Ils ont dû se contenter d'un cours secondaire moderne, mais sans obtenir la sanction du baccalauréat.

Autre innovation importante à signaler, c'est celle des subventions gouvernementales aux collèges. De $1,000. par année depuis 1912, elles passent à $10,000. à partir de 1922, offertes aux collèges classiques reconnus comme tels par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Les collèges de filles n'y ont cependant pas droit durant cette période. En 1919, les villes de Québec et Montréal ont enfin leur propre université, avec leur faculté des arts et leur Assemblée des supérieurs respectives.

La décennie 1930 a été marquée par des polémiques parfois assez vives dans les journaux et les revues, débats auxquels participent des professeurs d'université, comme Adrien Pouliot dans l'*Enseignement secondaire* et Marie-Victorin dans le *Devoir,* des journalistes comme Olivar Asselin dans le *Canada* et dans l'*Ordre,* Jean-Charles Harvey dans le *Soleil* et dans le *Jour.* Les prêtres et les religieux des collèges répondront dans l'*Enseignement secondaire* et le *Devoir* est le lieu où les deux cotés s'expliquent. Même le cardinal Villeneuve s'en mêle. C'est déjà la « révolution tranquille », que la guerre va interrompre.

3. *Apogée de l'institution (1940-1970)*

Aux années de misère que le Québec avait vécues comme toute l'Amérique du Nord succède soudain la prospérité des années de guerre. Les chantiers maritimes, les usines de munitions, les fabriques d'avion, les industries de toute nature tournent à plein régime. Même les cultivateurs ne produisent jamais assez. La province continue de s'urbaniser par le même mouvement, à tel point que, en 1961, la population sera devenue aux trois quarts urbaine. On dénombre cette même année 40 villes de plus de 10,000 habitants et 40% de la population totale se trouve concentrée dans la région de Montréal. Au cours de ces vingt-cinq années, les classes moyennes se développent en même temps que le secteur tertiaire. Elles voient leurs revenus augmenter et l'un des premiers besoins à satisfaire est celui de l'instruction aux enfants. L'enseignement primaire étant devenu obligatoire et gratuit en 1943, c'est encore un élément qui devrait pousser plus de jeunes au collège.

On assiste alors à une véritable explosion : 135 institutions sont fondées dans le seul secteur traditionnel du collège privé, alors que 58 « sections classiques » sont ouvertes dans l'école publique. Sur le

territoire, toutes les régions en profitent. Des régions anciennes de peuplement comme de plus récentes obtiennent le leur. Hull a enfin ses collèges de filles et de garçons. Chicoutimi et Lac Saint-Jean, les Cantons de l'Est comptent de nombreux collèges nouveaux. Les villes de Montréal et de Québec en voient naître 15 et 17 chacune. Les jeunes régions comme l'Abitibi et la Côte Nord s'inscrivent également sur la carte des collèges classiques.

Les collèges privés de garçons sont deux fois plus nombreux que ceux des filles. Mais cela vient surtout de ce que les juvénats, postulats, scolasticats et séminaires pour vocations tardives ou « semi-tardives » sont nombreux. Signe des temps sans doute. Quant aux cycles des études, 45 sont des collèges de plein exercice, tandis que 14 ne donnent que le second cycle et 76 le premier cycle. Si on ajoute à ce dernier chiffre les 58 sections classiques, qui n'assurent que le premier cycle, on voit que le gros de l'effort tend d'abord à rendre le premier niveau d'études secondaires accessible au plus grand nombre possible. Autre effort pour permettre à plus de jeunes venus du secondaire public d'aller dans les facultés de sciences humaines et sociales, les universités Laval et de Sherbrooke créent un collège de second cycle avec latin. Les pensionnats sont encore nombreux, mais ce sont les maisons de formation religieuse qui l'expliquent. Et il n'y aura en tout et pour tout que 4 fondations par des laïques, dont le collège Saint-Denis, de Montréal, est la plus originale. Trois collèges de frères seront admis à présenter leurs élèves au baccalauréat en 1953 et auront droit de porter le nom de collège classique, cinq ans après. On doit d'ailleurs aux frères du Lac Saint-Jean l'idée d'ouvrir les « sections classiques », dont la première est créée en 1945, à la Commission scolaire de Port-Alfred. En 1961, il y en avait 58, dont 13 seulement pour les filles.

Tout compté, en l'espace de 25 ans, il y eut ainsi 193 institutions classiques nouvelles. Le rôle des facultés des arts ne change cependant en rien. Les supérieurs de collèges décident en même temps de se donner les moyens qui leur manquaient en créant la Fédération des collèges classiques, organisme qui va faire un travail gigantesque avant de devenir un groupe de pression redoutable à partir de 1961. Les sections classiques, quant à elles, ne font aucune brèche dans le système : elles dépendent, au plan des études, d'un collège classique du voisinage, lequel s'engage à accepter en classe de belles-lettres les élè-

ves qui ont réussi à la section classique. En 1951, l'Etat se manifestera en augmentant les subventions annuelles à $15,000; en 1959, à $2,000. par degré plus $75. par étudiant avec une allocation variable pour les quatre classes du second cycle. A partir de cette année-là les collèges de filles recevront les subventions. Et le régime Lesage arriva, créant la Commission Parent en 1961 et le ministère de l'Education trois ans après. La Fédération et les facultés des arts dépenseront une énergie farouche à défendre leur empire jusqu'à la création du CEGEP. Elles rendront alors les armes. Les derniers diplômes de baccalauréat sont donnés en 1970. En somme, la société québécoise a tenté, au cours de l'après-guerre, de pourvoir aux énormes besoins qui avaient surgi depuis longtemps, notamment dans l'éducation.

4. *Les collèges hors du Québec (1848-1963)*

Les Franco canadiens qui étaient déjà établis hors du Québec ou qui s'y sont installés ont voulu avoir leur collège classique. Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont eu, entre 1854 et 1963, 13 collèges en tout, dont un en Nouvelle-Ecosse et 12 au Nouveau-Brunswick; l'Ontario en a compté 9, entre 1848 et 1953; les provinces de l'Ouest, 8 entre 1867 et 1953, dont 3 au Manitoba, 2 en Saskatchewan et 3 en Alberta. A l'instar du Québec, tous les collèges ont été l'oeuvre des clercs, surtout des religieux père, tels que les eudistes, les clercs de Sainte-Croix, les jésuites et les oblats. Il n'y eut que 4 collèges de filles, dont trois au Nouveau-Brunswick et un en Ontario.

Aux Etats-Unis, où l'émigration fut beaucoup plus forte et constante, à partir du deuxième tiers du XIXe siècle, qu'en Ontario ou dans les provinces de l'Ouest, les Franco américains auraient dû normalement fonder plusieurs collèges. Il n'y en eut pourtant que deux, dont un seul a été ouvert par des Canadiens français à Bourbonnais (Illinois), en 1867, l'autre étant une fondation de religieux venus de France. D'une part, on peut penser que les énormes efforts qu'il leur fallait déployer pour soutenir des écoles primaires à leurs propres frais, tout en payant pour les écoles publiques, ont empêché les parents d'avoir des collèges. D'autre part, la proximité du Québec, dont les villes étaient bien reliées par chemins de fer aux villes américaines du Nord ont poussé les Franco américains à envoyer leurs fils au pays

d'origine, dans les collèges de Montréal, de Saint-Hyacinthe, de Nicolet et de Marieville notamment, où les curés de paroisses américaines avaient fait leurs études.

II

LES ENSEIGNANTS ET LES ENSEIGNÉS

1. *Les enseignants*

Le tableau du développement des collèges au Canada français ne saurait être suffisant si on n'y ajoutait quelques commentaires sur les hommes qui assuraient l'enseignement et sur les étudiants qui le fréquentaient. On sait que les collèges ont été fondés et ont toujours été dirigés par des religieux. Il en était ainsi du corps professoral, qui fut jusqu'à 1961 — c'est-à-dire jusqu'à la fin — en très grande majorité religieux. Ce qu'il convient de préciser, c'est le mode de recrutement des professeurs. De nos recherches dans quelques collèges dirigés par le clergé séculier, qui sont les plus typiques, on voit que les finissants qui se destinent à la prêtrise demeurent au collège comme étudiants en théologie. Tout en faisant leurs études, ils dispensent un peu d'enseignements et font surtout de la surveillance à la salle d'étude et de récréation ainsi qu'au dortoir. Ils sont avec les élèves vingt-quatre heures par jour. Une fois devenus prêtres, ils passent encore un certain temps au collège, comme professeurs et surveillants, de une à quatre années environ. Ensuite, l'évêque les nomme vicaires dans le ministère paroissial. Quelques-uns continueront encore une dizaine d'années à enseigner, toujours dans leur alma mater, pour accepter ensuite une cure. Et c'est le petit nombre qui passera sa vie au collège, exerçant successivement tous les postes importants de l'éducation, tels que ceux de procureur, de directeur des élèves, de préfet des études et de supérieur. Ce régime est évidemment né de la nécessité, les collèges ne pouvant compter sur aucun autre corps professoral antérieur, vu la pénurie de clergé jusqu'à la fin du XIXe siècle. Il y avait aussi que depuis le XVIe et le XVIIe siècle, en France, les communautés enseignantes comme les jésuites et les oratoriens considéraient que la meilleure façon de préparer les prêtres au ministère ecclésial était de leur faire passer quelques années comme régents de

collège. Cette opinion était partagée par les évêques canadiens. Si l'on se reporte au tableau du personnel enseignant, on voit ainsi que les prêtres séculiers comptaient encore pour 84.4% en 1951. Quant aux étudiants en théologie (scolastiques et séminaristes), ils passent de 27.5% en 1911 à 1.8 % en 1951. Il est propable qu'ils ont été encore plus nombreux au XIXe siècle, mais on ne peut en chiffrer la proportion, faute de statistiques.

Quant aux laïques, il n'y avait aucune politique de recrutement envers eux. Jamais on ne s'est occupé de les attirer de quelque façon à cette profession, puisqu'elle appartenait en principe aux clercs. Et ceux dont on retenait les services n'occupaient que des postes considérés comme inférieurs, tels que professeurs de dessin ou de gymnastique. Et quand on leur confiait un enseignement plus important, c'était le plus souvent dans les classes élémentaires. Certains postes leur étaient interdits, comme titulaire de classe, professeur de philosophie et bien entendu les postes de direction. Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale qu'on peut constater quelque promotion chez les professeurs laïques. C'est au cours des mêmes années qu'ils sentent le besoin impérieux de se regrouper au sein d'un syndicat.

2. *Les enseignés*

Pour les enseignés, les statistiques sont tout aussi difficiles à établir. On peut dire que ce n'est qu'à partir des premières études de la Fédération des collèges classiques, en 1956, qu'on peut compter sur de pareilles données. Ceci dit, de l'analyse faite par mes étudiants de maîtrise et de doctorat dans leurs thèses ou par d'autres personnes, on voit d'abord que les collèges ont été au service des populations locales et surtout régionales dans les collèges de province. C'est le cas de Rimouski, de Chicoutimi, de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Marie-de-Monnoir. Les collèges de Montréal et de Québec recrutent surtout dans leur ville respective. Un certain nombre, comme Nicolet, Sainte-Marie-de-Monnoir, Saint-Hyacinthe et Saint-Laurent attirent les Franco américains jusqu'à raison de 27% entre 1860 et 1914, recrutement qui diminue par la suite, pour disparaître en 1939.

Si les collèges ont d'abord servi leur région et leur ville, on peut se demander quels groupes sociaux pouvaient y envoyer leurs fils. On

a assez dit et on continue de répéter que les collèges étaient réservés aux « fils de bourgois », aux « classes bourgeoises. » En France, sous l'Ancien Régime et jusqu'après la seconde guerre mondiale, le lycée a été essentiellement le lieu de la reproduction des classes moyennes et supérieures. Au Québec et durant la seconde moitié du XIXe siècle, Rimouski, Nicolet et Chicoutimi reçoivent respectivement 40%, 60% et 40%de fils d'agriculteurs, tandis que le séminaire de Québec n'en compte que 12%. Rimouski et Nicolet ont 15% et 12.5% de fils de marchands, Québec 9%, Rimouski 10% de fils de professions libérales, Nicolet 11% et Québec 12%. Pour les fils d'ouvriers, ils ont, dans l'ordre, 27%, 29%, et 13% et 7%. Or la moyenne du Québec, au dernier tiers du XIXe siècle, est de 45% pour les cultivateurs. C'est la catégorie sociale qui compte le plus de ses fils au collège. On peut penser que les curés des paroisses rurales veillaient de près au recrutement. Au XXe siècle, la proportion des agriculteurs ira en diminuant constamment dans l'ensemble de la population, mais on trouve leurs fils, encore à près de 50% à Rimouski et à Nicolet et à 33% à Chicoutimi vers 1930. Chez les jeunes filles, à Montréal, à Québec et à Nicolet, ce sont les enfants des membres des professions libérales, des administrateurs, des fonctionnaires et des marchands qui dominent nettement. Et, à partir de 1940, on trouve de plus en plus d'enfants d'autres catégories sociales.

Un aspect de l'analyse montre que le taux de réussite scolaire est très faible durant tout le XIXe siècle et une bonne partie du XXe siècle. En gros, il n'y a que le quart ou le tiers des élèves qui font un cours d'études complet. Parmi ceux-ci, les fils de commerçants et d'artisans et les fils des membres des professions libérales quittent en très grand nombre. Les deux premières catégories parce que leurs parents ont voulu leur donner une meilleure préparation en arithmétique et en français avant de les ramener à la boutique ou au commerce familial. La troisième catégorie, parce qu'il n'est pas nécessaire avant 1890 d'être bachelier pour être avocat, médecin ou notaire. Ce qui permet à ces jeunes d'arriver plus vite dans la profession convoitée, qui, pour les médecins et les juristes, est celle du père à 40%. Les plus persévérants, ce sont encore les fils de la terre, qui se retrouvent en philo II à raison de 69% à Chicoutimi en 1905, alors qu'ils n'étaient que 39% à l'entrée en sixième.

Le choix des carrières est difficile à chiffrer pour le XIXe siècle. Autant qu'on sache, 40 à 45% des anciens élèves deviennent prêtres ou religieux. Au XXe siècle, plus de 50% des finissants choisissent les ordres religieux en 1923-1927, ce qui ne veut pas dire qu'il en arrivera 40 à 50% à la prêtrise. C'est après 1938 que le rapport s'inversera définitivement en faveur des professions à plus de 50%. En 1956, dernière année de notre analyse, il y a 72% de professions dans le choix de l'ensemble des finissants. Parmi ces professions, le droit, la médecine et les sciences comptent ensemble pour les trois quarts. Le désir de promotion sociale, le prestige et le pouvoir moral et intellectuel que conférait la prêtrise, l'atmosphère religieuse autant que la sollicitation permanente au collège, la volonté des parents et la pression sociale paraissent expliquer qu'une si importante partie des effectifs des collèges aient choisi la vie religieuse.

Le modèle culturel du collège européen s'est donc parfaitement installé et répandu au Canada français. Il fut d'abord l'affaire de l'Eglise, comme en Europe, en Amérique du Sud, aux Etats-Unis et au Canada anglais. Les professeurs D. C. Masters et L. K. Shook l'ont bien montré pour le Canada anglais. Il serait fort intéressant de pouvoir comparer l'évolution des collèges canadiens-français, anglo-protestants et anglo-catholiques, en ce qui concerne le recrutement des professeurs, le recrutement géographique et social des étudiants, leur taux de réussite scolaire et leur choix de carrière. Mais ce serait là une autre histoire, qui déborderait largement les limites d'une communication aussi rapide.

Claude Galarneau

PERSONNEL ENSEIGNANT DES COLLÈGES CLASSIQUES 1911-1961[1]

années	religieux frères	%	scolastiques et séminaristes	%	prêtres	%	% total des religieux	laïques	%	total des enseignants
1911	36	6.7	150	27.5	342	63	97.2	15	2.8	543
1921	17	2.5	181	26.8	440	65.1	94.4	38	5.6	676
1926	18	2.4	141	18.4	563	73.6	94.4	43	5.6	765
1931	30	3.3	115	12.4	702	75.8	91.5	79	8.5	926
1936	42	4.2	42	4.2	842	84.1	92.5	75	7.5	1001
1941	58	5.5	36	3.3	905	84.8	93.6	68	6.4	1067
1946	76	5.9	16	1.3	1072	83.9	91.1	113	8.9	1277
1951	69	5.	26	1.8	1192	84.4	91.2	125	8.8	1412
1956	27	1.8	44	2.7	1234	75.7	80.2	323	19.8	1628
1961	126	5.1	34	1.6	1414	58.2	64.9	854	35.1	2428

1. Compilation faite à partir de *L'Organisation et les besoins de l'enseignement classique au Québec*, p. 92-93; *Notre réforme scolaire*, t. II, p. 166; *l'Annuaire 1967-1968* de la Fédération des collèges classiques.